

Rapport n° 12	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 25 juin 2012		Chapitre : 23 Article : 231312

**VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF DU PROJET DE  
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE LA FERTE MILON**

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le Conseil d'administration a créé et voté l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction du centre de secours de LA FERTE-MILON. Le montant de l'opération a été estimé par les services du SDIS à 1 396 125,00 € TTC dont 836 120,00 € HT de travaux (valeur juin 2011 - BT février 2011).

Le cabinet Eric PACE à CHATEAU THIERRY, architecte désigné en janvier 2012 pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet a présenté son avant projet définitif le 4 juin 2012. Le coût des travaux est estimé à 915 554,00 € HT (valeur juin 2012 – BT février 2012).

Conformément au cahier des clauses administratives particulières, la rémunération du maître d'œuvre est arrêtée lors de la validation de l'avant projet définitif.

Le taux de rémunération initialement prévu à 8,6146 % d'un coût de travaux de 836 120,00 € HT pour un montant forfaitaire de 72 028,40 € HT est arrêté à 7,9351 %.

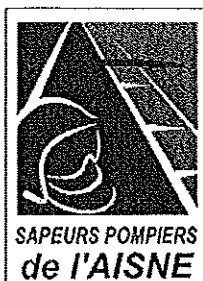
La rémunération serait alors fixée à 72 650,13 € HT.

\*\*\*

Ainsi, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 12	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 25 juin 2012		Chapitre : 23 Article : 231312

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents : ....	14
Votants : .....	14

Le 25 juin 2012 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Michel CARREAU, Noël GENTEUR représentant Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Daniel GARD représentant Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

**II - Membre de droit**

Monsieur le Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,  
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,  
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non-officier,  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non-officier.

Excusé(s) : Monsieur le Préfet,

MM. Daniel COUNOT, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE donnant pouvoir à Jean-Luc LANOUILH, Patrick DAY, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY, Sergent Chef Mickaël MOINAT, Adjudant Chef Denis COUTANT.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Philippe MOREAU, Mmes Marylène PIOT, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF DU PROJET DE  
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE LA FERTE MILON**

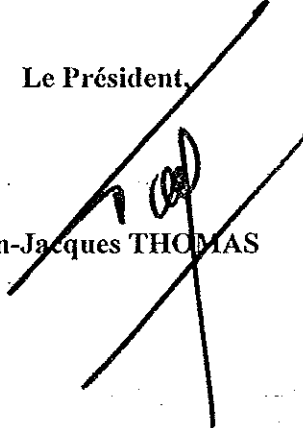
Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

.../...

- De valider l'avant-projet définitif du projet de construction du centre de secours de LA FERTE-MILON présenté par le Cabinet Eric PACE, architecte et maître d'œuvre pour un montant total de travaux de 915 554,00 € HT (valeur juin 2012 - BT février 2012) ;
- De fixer à 7,9351 %, conformément à la convention du maître d'œuvre le taux de rémunération définitif pour un montant forfaitaire de 72 650,13 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer un avenant pour fixer la rémunération définitive du Cabinet Eric PACE ;
- D'autoriser le Président à lancer et à souscrire l'ensemble des marchés relatifs à la construction du centre de secours de LA FERTE MILON.



Le Président,  
  
Jean-Jacques THOMAS